Association Sportive du golf de Pléneuf Val André

EQUIPES AS GOLF PVA SAISON 2027

Préambule

L'association sportive du golf de Pléneuf Val André, dirigée par son Conseil d'Administration met en place une Commission Sportive qui gère les compétitions sportives individuelles et par équipes.

Responsable de la Commission Sportive

Le Capitaine des jeux ou responsable de la Commission Sportive désigne les référents pour toutes les catégories de joueurs(ses) des équipes Hommes et Femmes

- Il anime les réunions de la Commission Sportive
- Il est garant des sélections et des inscriptions des joueurs aux compétitions
- Il coordonne les moyens destinés au champ de joueurs participants aux compétitions
- Il veille à la bonne application des remboursements de frais
- Il participe à l'élaboration des règles locales
- Il établit annuellement un bilan d'activité sportive
- Il présente le budget des équipes

Equipes : Sélection des joueurs

La sélection des joueurs prend en compte les éléments suivants :

1- Les joueurs(ses) sélectionnés devront avoir réglé leur cotisation à l'AS Golf PVA ainsi que leur licence FFG (certificat médical à jour) et être abonnés auprès du gestionnaire du golf ou être sur la liste des joueurs(ses) élite.

2- La sélection des joueurs(ses) est exclusivement sous la responsabilité du ou des référents(es) en tenant compte des éléments suivants :
. La disponibilité aux compétitions et l'adhésion aux groupes constitués en début de saison.
. L'index et la moyenne des 2 meilleures compétitions individuelles sur les 4 dernières des 12 derniers mois.
. L'implication aux entraînements collectifs et aux rencontres préparatoires.
. La participation aux Trophées ou Grand prix ainsi qu'aux championnats individuels (Côtes d'Armor, Bretagne et France) lorsque cela est possible.

REGLEMENT DES JOUEURS(SES) DES EQUIPES SPORTIVES DE l'AS GOLF PVA

1- Les joueurs(ses) des équipes représentent le club et bénéficient du soutien de l'AS. Ils acceptent le présent règlement et les modalités de défraiement des déplacements.

2- La commission sportive peut exclure des équipes tout joueur(se) ne respectant pas les règles et l'éthique du golf

3- La décision du capitanat devra être respectée pendant et hors compétition.

4- La participation aux compétitions nécessite d'avoir un esprit d'équipe et ainsi d'aider, de soutenir et de respecter ses coéquipiers(ères) lors des compétitions.

5- La sélection comportera le nombre de joueurs(ses) requis plus un remplaçant éventuel. En conséquence les joueurs(ses) sélectionnés devront accepter le statut de remplaçant.

6- Les joueurs(ses) étant appelés en équipe devront privilégier leur participation aux compétitions officielles du club par rapport aux autres compétitions se déroulant aux mêmes dates. Pour les compétitions ultérieures, seront sélectionnés en priorité les joueurs(ses) ayant donné la priorité aux compétitions officielles du club.

7- Les entraînements collectifs sont réservés uniquement aux joueurs(ses) faisant partie des groupes constitués en début de saison pour participer aux compétitions d'équipe du club